



Conseil Municipal du 7 février 2020 – 19h00 –  
Salle du Conseil.

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie, le 7 février 2020,

La séance est ouverte à 19h04.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE à partir de 19h20, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE à partir de 19h11, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Arlette LEPARC donne pouvoir à Pierre BORNE, Alain BOUKRIS donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Marie-France PELLETEY jusqu'à 19h20, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Alphonse BOYE.

Etaient absents :

Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Magali OLIVE jusqu'à 19h11, Raymond CANTAREL, Fabrice LEVEAU.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Affaires générales :**

- Vœu d'urgence de la commune de Marolles-en-Brie : « l'amélioration des transports en commun en Ile-de-France n'est pas une option ! »,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la refonte des services de téléphonie sur support fixe,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la rénovation du système de chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'église à travers l'installation de trois chaudières à gaz à condensation,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la rénovation de l'installation de chauffage par la mise en place de radiateurs à inertie et de l'éclairage par la mise en place de lampes à leds à la Maison des Jeunes,

- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, quartiers des Vendangeurs et des Clos,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la requalification de l'avenue des Bruyères et la création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes.

**Finances :**

- Vote des taux 2020,
- Vote du Budget Primitif 2020,
- Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS,
- Autorisation pour versement d'un acompte sur subventions 2020 aux associations et aux organismes divers,

**Ressources Humaines :**

- Modification du tableau des effectifs,

**Informations diverses.**

Virginie LECARDONNEL est désignée secrétaire de séance. Sylvie ROUBERTOU, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption de l'ordre du jour

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Adoption des procès-verbaux

- Séance du 14 novembre 2019

**VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
20 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU)**

- Séance du 16 décembre 2019

**VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
20 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU)**

## **INFORMATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

1- Tableau de suivi des subventions (annexe).

2- SIPPAREC : adhésion des communes suivantes à la compétence « infrastructures de charge »

- Levallois-Perret et Nogent-sur-Marne depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019,
- Charenton-le-Pont à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

## **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 16 DECEMBRE 2019 AU 7 FEVRIER 2020**

<b>Décision du Maire n°</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Titre/Objet</b>
165/2019	10/12/19	Contrat de prestation d'ANIMATIONS LOISIRS FRANCE pour la manifestation du carnaval du 25 avril 2020
166/2020	27/01/20	Adoption de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une « table Mashup » par le Département du Val-de-Marne

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **VŒU D'URGENCE DE LA COMMUNE DE MAROLLES EN BRIE :**

#### **« L'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN EN ILE-DE-FRANCE N'EST PAS UNE OPTION ! »**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Le Parlement s'apprête à voter un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France.

Pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devait mobiliser 400 millions d'euros en 2020. Or, la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement de 190 millions d'euros par an seulement.

Des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés et pourraient même entraîner l'arrêt de chantiers en cours.

Elle ajoute l'importance d'avoir une vision prospective des futurs besoins en matière de transports, en particulier dans le cadre du Grand Paris, mais rappelle l'émergence des multiples projets d'aménagements urbains structurants dans le cadre de « Inventons la Métropole » et « Inventons Paris ».

Considérant le nombre important de communes en Ile-de-France concernées par les projets, qui nécessite ce financement impératif de l'Etat.

Il est demandé au conseil municipal de

#### **ARTICLE 1 : APPROUVER CE VŒU**

**ARTICLE 2 : EXIGER** de l'Etat et des parlementaires qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

Joseph DUPRAT : observe que dans la liste des projets recensés, ne figure pas l'intention, pourtant signalée de longue date dans les schémas d'aménagement, qui concerne la création d'un Tzen sur la RN 19.

Madame le Maire : rappelle que le projet de la Nationale 19 n'est pas achevé et qu'il est ainsi difficilement envisageable de projeter la mise en œuvre d'un transport sur cette voie.

Joseph DUPRAT : est d'accord mais ne voudrait « surtout pas qu'il soit oublié pour les générations futures ».

Madame le Maire : acquiesce et dit que le courrier accompagnant cette délibération rappellera l'importance d'inclure le projet Tzen sur la RN19 dans la liste établie.

Joseph DUPRAT : approuve

**VOTE : A L'UNANIMITE**

### **ARRIVÉE DE MAGALI OLIVE À 19H11**

Madame le Maire : informe l'assemblée délibérante que les délibérations suivantes sont des demandes d'autorisation de dépôt de dossiers de subvention.

#### **AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA REFONTE DES SERVICES DE TELEPHONIE SUR SUPPORT FIXE**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : SOLLICITER** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'opération « refonte des services de téléphonie sur support fixe » d'un montant de 16 789,80 € HT, soit 20 147,76 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITER** une subvention à hauteur de 30 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

Martine HARBULOT : s'enquiert du nombre de postes de téléphone fixes en mairie.

Madame le Maire : précise que la refonte concerne tous les bâtiments communaux, y compris les services techniques, que la mise en place n'a pas encore débutée.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DES FETES ET DE L'EGLISE A TRAVERS L'INSTALLATION DE TROIS CHAUDIERES A GAZ A CONDENSATION**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : SOLLICITER** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation du système de chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'église à travers l'installation de trois chaudières à gaz à condensation pour un montant de 95 000 € HT, soit 114 000 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITER** une subvention à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Martine HARBULOT : les chaudières seront-elles dotées d'un « compteur intelligent », pour éviter que les radiateurs restent allumés en cas d'inutilisation des lieux ?

Madame le Maire : toutes les installations de chauffage sont pensées pour réduire les consommations énergétiques. De manière générale, tous les projets auront le développement durable en trame. Elle ajoute que la nouvelle chaudière permettra un fonctionnement séparé du chauffage Mairie-Valophis.

**AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA RENOVATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE PAR LA MISE EN PLACE DE RADIATEURS A INERTIE ET DE L'ECLAIRAGE PAR LA MISE EN PLACE DE LAMPES A LEDS A LA MAISON DES JEUNES**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : SOLLICITER** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de l'installation de chauffage par la mise en place de radiateurs à inertie et de l'éclairage par la mise en place de lampes à leds à la Maison des Jeunes pour un montant de 25 850 € HT, soit 31 020 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITER** une subvention à hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR UN SYSTEME A ECONOMIE D'ENERGIE DE TYPE LED, QUARTIERS DES VENDANGEURS ET DES CLOS**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : SOLLICITER** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, quartiers des Vendangeurs et des Clos :150 candélabres pour un montant de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITER** une subvention à hauteur de 30 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES BRUYERES ET LA CREATION D'UNE CONTINUITE CYCLABLE DU ROND-POINT DES BOIS AU ROND-POINT DES BAGAODES.**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : SOLLICITER** le concours financier du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour la requalification de l'avenue des Bruyères et la création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes pour un montant de 333 400 € HT, soit 400 080 € TTC.

**ARTICLE 2 : SOLLICITER** une subvention à la hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2020 section investissement.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Marie-Paule BOILLOT : mentionne que toutes ces subventions ont été demandées dans le cadre du FSIL, soit auprès des services de l'Etat, et non du GPSEA.

## FINANCES

### **VOTE DES TAUX 2020**

*Rapporteur : Marie-Paule BOILLOT*

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de maintenir les taux pour l'exercice 2020.

La commission Finances, réunie le 5 février 2020, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE UNIQUE : VOTER** les taux 2020 suivants :

- Taxe d'Habitation : **25,02%**.
- Taxe Foncière Bâti : **21,82%**.
- Taxe Foncière Non Bâti : **51,05%**.

### **VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS**

**15 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE (Alain BOUKRIS, Florence TORRECCILLA, Alphonse BOYE, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)**

## ARRIVÉE DE NATHALIE BOIXIERE À 19H20

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

*Rapporteur : Marie-Paule BOILLOT*

En raison des élections municipales, le calendrier budgétaire prévisionnel diffère des années précédentes :

DOB- ROB : le conseil municipal a pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) le 16 décembre 2019.

Budget primitif 2020 : soumis au conseil municipal du 7 février 2020, sur la base des propositions présentées lors du ROB. Il est rappelé que les orientations 2020 s'inscrivent dans un contexte difficile et incertain :

- Sur le plan socio-économique ;
- Sur le plan politique ;

Comme présenté dans la note de synthèse.

Le budget primitif doit permettre à la commune de fonctionner en attendant les choix politiques issus des urnes, tout en intégrant les impératifs suivants :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement malgré les dépenses obligatoires ;
- Effort pour garantir des marges de manœuvre budgétaires afin d'autofinancer les investissements grâce à l'optimisation des sources de recettes, notamment par la recherche de subventions ;
- Poursuite de la politique de désendettement et de la préservation de la capacité d'autofinancement ;
- Intégration des opportunités offertes par le GPSEA.

Il n'est proposé aucune affectation de résultat et le budget s'attachera essentiellement à identifier les

- Charges courantes - chapitre 011,
- Frais de personnel – chapitre 012,
- Charges de la dette – chapitre 65,
- Recettes de fonctionnement,
- Investissements identifiés comme indispensables et/ou certains.

Conformément au CGCT et à l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget est présenté par chapitre et voté en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Primitif 2020 soumis au vote est tel que décrit ci-après.

Le total des recettes et des dépenses est arrêté à la somme de 12 344 303,61 € qui se décompose comme suit :

- Section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 8 946 712 € ;
- Section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 3 383 561, 61€.

### **Section de fonctionnement**

Elle regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Pour la 5ème année consécutive, la section de fonctionnement 2020 intègre les flux financiers entre la ville, la Métropole du Grand Paris et le territoire GPSEA.

L'excédent 2019 ne peut être repris puisque les comptes ne sont pas encore arrêtés.

Au titre des dépenses de fonctionnement, figurent les charges de personnel, de fournitures et de consommations courantes, le paiement de prestations de service, la participation aux charges d'organismes extérieurs et les subventions aux associations.

Outre ces dépenses de service, la section comprend les intérêts des emprunts, les reversements sur recettes (FPIC- FNGIR).

Les pénalités SRU ne sont pas connues à ce jour, mais le risque de forte majoration, comme expliqué dans le DOB, est prégnant.

Les opérations d'ordre, relatives aux dotations aux amortissements, composent également la section de fonctionnement.

Une attention particulière est requise sur le Chapitre 014 - Atténuations de produits : il convient de noter que le montant réalisé au titre de 2019 est de 677 000 € -budgété à 700 000 €-et qu'il est inscrit pour 2020 à 1 100 000 € afin d'intégrer le versement des pénalités SRU qui pourraient être infligées à la commune. 400 000 € sont ainsi consignés, en souhaitant la clémence du Préfet pour ne pas atteindre le montant maximum, soit environ 600 000 €.

Réalisé 2019 : les chiffres ne sont pas définitifs puisqu'ils s'appuient sur une balance budgétaire arrêtée au 24 janvier, en précisant que les services ont la possibilité de passer des écritures complémentaires jusqu'au 31 janvier.

Les dépenses de fonctionnement en 2019 ont été réalisées à hauteur de 90 %, ce qui est satisfaisant.

Les recettes de fonctionnement 2019 sont estimées à 8 580 000 €. Le budget primitif de 2019 notait 8 594 000 €. La réalisation est de quasi 100 %.

Le budget 2020 s'équilibre à 8 946 712 €, avec un report du résultat de fonctionnement estimé sur l'exercice 2019 à 808 012 €. Pour mémoire, en 2019 report de 600 000 €.



### **Section investissement**

Comme énoncé dans le DOB, le budget 2020 permettra la poursuite des programmes engagés sans nouvelles propositions, en raison des élections municipales de mars 2020.

Dépenses prévisionnelles 2020 : 3 383 561 €.

Les dépenses connues sont le remboursement de la dette (251 000 €) et les opérations d'ordre (estimées à 60 000 €).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont retracées aux chapitres 20 et du 21.

Pour rappel, obligation d'inscrire en dépenses un montant identique aux recettes.

### Recettes :

L'excédent financier reporté correspond à la différence entre le réalisé 2019 en recettes et en dépenses, soit 1 332 099 €.

Opérations d'ordre entre sections : 510 000 €, qui correspondent à l'amortissement, la même somme est inscrite en dépenses de fonctionnement.

Dotations et fonds divers : 1 233 992 €

Subventions sur investissements subventionnables : 307 000 € attendus.

Un budget supplémentaire reprenant les excédents dégagés par l'exercice 2019 pourrait être présenté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, une fois les comptes de gestion et administratif établis.

Il pourrait éventuellement permettre de réajuster les recettes fiscales en intégrant très précisément l'évolution des valeurs locatives.

Des décisions modificatives pourraient également s'avérer nécessaires en cours d'année pour procéder à divers ajustements, dont notamment la détermination du FCCT par le territoire.

La commission Finances, réunie le 5 février 2020, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : ADOPTER** le Budget Primitif 2020, équilibré en dépenses et recettes à la somme de :

- Section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **8 946 712 €**

- Section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **3 383 561, 61 €**

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Alphonse BOYE : constate que les cotisations versées aux caisses de retraite sont nettement supérieures à celles de l'URSSAF. Est-ce lié à un problème de compte ?

Madame le Maire : les agents titulaires, qui sont majoritaires, cotisent à la CNRACL et non à l'URSSAF, ce qui explique que le montant URSSAF soit si peu élevé.

### **VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS**

**15 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Alain BOUKRIS, Florence TORRECCILLA, Alphonse BOYE, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS) ET 1 ABSTENTION (Joseph DUPRAT)**

## **ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS**

*Rapporteur : Marie-Paule BOILLOT*

Une subvention annuelle communale de **114 000 €** est souhaitée, identique à 2019.

La commission Finances, réunie le 5 février 2020, a émis un avis favorable.

Considérant le budget primitif, il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : DECIDER** d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant de 114 000 €.

**ARTICLE 2 : DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020.

**ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR** à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

### **VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Alain BOUKRIS, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU)**

## **AUTORISATION POUR VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES DIVERS**

*Rapporteur : Marie-Paule BOILLOT*

La commune est dotée d'une offre conséquente d'activités sportives et culturelles, de proximité et accessibles au plus grand nombre.

Dans un contexte incertain et contraint, mais parce que toujours très attachée à la vie associative, la commune fait le choix de soutenir financièrement les associations en tant que partenaires privilégiés de la dynamique de la ville, par le biais de l'attribution de subventions.

Comme indiqué dans le Budget primitif, le montant global de la subvention communale aux associations et organismes divers s'élève pour 2020 à **56 750 €**.

Pour leur permettre de fonctionner avant répartition de la somme globale attribuée, il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le versement d'un acompte égal à 25 % du montant global 2020, soit **14 185 €**.

La commission Finances, réunie le 5 février 2020, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

*Ne prennent pas part au vote :*

- *Marie France PELLETEY pour Les Amis de Marolles.*
- *Alphonse BOYE pour Hand ball Club.*
- *Virginie LECARDONNEL pour Yakadansé.*
- *Maryse MATHIEU pour le Tennis Club.*

*Le quorum étant atteint après retrait des conseillers ne prenant pas part au vote, l'assemblée délibérante vote l'ensemble des subventions aux associations par délibération générale unique.*

**ARTICLE 1 : DECIDER** d'attribuer et de verser un acompte de 25 % sur subventions 2020, pour un montant total de **14 185 €**, réparti comme indiquées dans les notes de synthèse et délibération.

**ARTICLE 2 : DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020.

**ARTICLE 3 : DONNER POUVOIR** à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents afférents.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Alain BOUKRIS, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT)**

Madame le Maire : remercie les agents pour le montage du budget réalisé en ce début d'année. Elle précise que la construction budgétaire représente un travail très conséquent.

Elle remercie également Marie-Paule BOILLOT, qui termine son mandat en mars, pour tout son travail et pour l'excellence de la tenue budgétaire : Au niveau des dépenses, Marie Paule BOILLOT a œuvré pour une gestion maîtrisée, qu'elle a su conjuguer à un service public de qualité pour les Marollais, tout en accordant des primes aux agents qui n'existaient pas auparavant et en renégociant des marchés.

Madame le Maire ajoute savoir que pour certains, dégager un excédent n'est pas un objectif. Elle rappelle que, pour son équipe et elle-même, l'excédent est un moyen essentiel pour financer des investissements, d'autant plus que la commune n'a pas de foncier ou des immeubles à vendre.

Elle espère que les Marollais sauront aussi reconnaître cet excellent travail qui permet à Marolles d'être classée parmi les communes les mieux gérées, ce qui n'était pas le cas il y a six ans.

Elle conclut en précisant que cette bonne gestion financière permettra à « ceux qui vont arriver au mois de mars », de pouvoir continuer à produire de beaux projets, même sans recours à l'emprunt. Elle invite l'assemblée à remercier et applaudir Marie Paule BOILLOT.

## RESSOURCES HUMAINES

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Rapporteur : Madame le Maire*

La mise à jour du tableau des effectifs proposée est relative :

- à la nomination d'un agent, après réussite au concours, sur le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- au recrutement d'un Adjoint territorial d'animation Enfance/Jeunesse à temps complet ;
- à la fermeture d'un poste d'Edicateur des activités physiques et sportives suite à nomination sur grade d'avancement ;
- à la fermeture des 6 postes d'Adjoints techniques saisonniers.

Le Comité technique, réuni le 30 janvier 2020, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>CREATIONS</b>	1 ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe ; 1 Adjoint territorial d'animation.
<b>SUPPRESSIONS</b>	1 Educateur des activités physiques et sportives ; 6 Adjointes techniques saisonniers.

**ARTICLE 2 : DIRE** que la rémunération et la durée de carrière sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2020, chapitre 012.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire : s'achève le dernier conseil municipal du mandat et « le temps a passé très vite ». Elle remercie toutes les personnes qui ont participé régulièrement au conseil- qu'ils votent pour, qu'ils votent contre - car elles ont fait preuve de civisme par leur présence assidue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H38.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Sylvie GERINTE